

CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION**EN SCIENCES ET TECHNIQUES DU VIDE****DURÉE - LIEU(X)**

↳ Durée totale 700 heures en alternance, dont 420 en formation et 280 en stage en entreprise.

↳ VILLEURBANNE

Vous êtes :

- techniciens supérieurs expérimentés, ingénieurs de B.E., de production, de maintenance,
- toutes personnes utilisant ou mettant en œuvre le « vide ».

Vous voulez :

- acquérir des compétences fondamentales et appliquées aux sciences et aux techniques du vide pour être capables de concevoir, mettre en œuvre, assurer la maintenance d'installation utilisant le vide,
- mettre en œuvre ces compétences dans les industries agroalimentaires, de la microélectronique, des matériaux, de l'instrumentation, du médical, des contrôles d'étanchéité, des essais.

DÉPÔT DE CANDIDATURE

Dossier à demander à
INSACAST

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

M. Mustapha LEMITI,
Laboratoire de Physique de la Matière
de l'INSA de Lyon.

FRAIS DE FORMATION

nous consulter

NOMBRE DE PARTICIPANTS

20 stagiaires

VALIDATION

Ce certificat est un diplôme
d'établissement de niveau II
délivré par l'INSA de Lyon, après
soutenance d'un mémoire

MODALITÉ DE RECRUTEMENT

Dossier et entretien

RENSEIGNEMENTS

Tél. 04 72 43 81 42 - Fax 04 72 43 85 08
E-mail : mfc@insa-lyon.fr

CONTENU

- Historique / terminologie
- Lois des gaz parfaits
- Thermodynamique des gaz
- Sorption et désorption
- Ecoulements des gaz
- Cryogénie
- Production vide
- Mesure du vide et métrologie
- Fuites et détection du vide
- Matériaux utilisés en techniques du vide
- Composants / accessoires
- Normalisation
- Technologies des différents niveaux de vide
- Applications :
 - utilisant les propriétés mécaniques,
 - utilisant les propriétés physiques,
 - utilisant les propriétés physico-chimiques.
- Grandes installations
- Moyens de production industriels

FINANCEMENT

- Salariés intégrés au plan de formation : maintien du salaire par l'entreprise.
- Salariés en Congé Individuel de Formation : rémunération par les organismes gérant le congé formation (FONGECIF ...).
- Demandeurs d'emploi : se renseigner à l'ANPE pour bénéficier d'aides financières